

OBJECTIFS :

Appréhender la réforme anti-endommagement, et les prescriptions applicables à la réalisation de travaux à proximité des réseaux. Identifier les risques liés aux travaux, apprendre à limiter les conséquences d'un éventuel endommagement.

Se préparer au QCM*-IPR de contrôle de compétences pour l'Intervention à Proximité des Réseaux.

*questionnaire choix multiple

En accord avec l'arrêté du 22 décembre 2015, permettre à l'employeur de délivrer l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) au salarié.

PUBLIC :

Personnels intervenant pour l'exécution des travaux en préparation ou réalisation de travaux à proximité des réseaux sur domaine public ou privé tels que les conducteurs d'engins (pelles, grues à tour, grue mobile de chargement, PEMP, camion à benne basculante, opérateur de pompe et tapis à béton...).

Tous les personnels intervenant sur des chantiers de travaux urgents.

PRÉ-REQUIS :

18 ans minimum, savoir lire et écrire le français

CONTENU :La réglementation et les différents acteurs

- La réforme anti-endommagement (DT-DICT)
- AIPR : les profils Concepteur, Encadrant, Opérateurs
- Le Guichet Unique (les acteurs, demande et analyse des DT-DICT, travaux urgents)

L'endommagement des réseaux

- Les différents réseaux : électricité, gaz, chaleur, eau, télécommunication, d'assainissement, de produits chimiques et hydrocarbures

Les mesures de prévention

- La règle des 4 A
- Les dangers électriques
- Cas de dommage, d'arrêt de chantier

Les règles métier issu du Guide d'application de la réglementation

- Les réseaux enterrés et grillages avertisseurs
- Les 3 classes de précision des réseaux : les incertitudes maximales de localisation
- Les distances limites de terrassement
- La localisation des ouvrages

Le déroulement d'un chantier

- Localiser les réseaux et la zone d'emprise des travaux : marquage-piquetage, technique à ciel ouvert

A la fin de chacun des 5 thèmes, un entraînement au test QCM est réalisé.

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur professionnel d'adultes justifiant de compétences en travaux publics et habilité AIPR

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de cours équipée de moyens multimédias,

Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats,

Distribution d'un livret pédagogique.

DATES DE FORMATION :

Consulter le lien <https://www.afaformation.com/portfolio/aipr-autorisation-dintervention-a-proximite-des-reseaux/> ou contacter AFA Formation au 02 41 54 88 08.

DURÉE :

7H00 : 6 heures de formation et 1 heure de test QCM-IPR Opérateur.

LIEU DE FORMATION :

Les centres AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT et 108 rue de la Rompure, 49400 SAUMUR
Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.
Evaluation des compétences de l'apprenant par un test QCM « Opérateur » sur la plateforme nationale du Ministère de la Transition Écologique, le candidat doit obtenir au minimum 60 % du total de points correspondant à des réponses bonnes.

SANCTION VISÉE :

Attestation de formation/évaluation
Attestation de compétences, délivrée par AFA Formation centre d'examen AIPR (n°0253-Pays de la Loire), en cas de réussite à l'examen. Cette attestation est valable 5 ans.